



MAIRIE  
DE  
NEUNG-SUR-BEUVRON  
LOIR-ET-CHER  
mairie@neung-sur-beuvron.fr  
Tél : 02 54 83 63 38  
Fax : 02 54 83 73 60

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

### DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié l'article L.2313-1 du CGCT relatif à la publicité des budgets et des comptes.

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Disponible en mairie sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site internet de la ville. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, universalité, spécialité et équilibre.

Les budgets primitifs de la commune ont été établis avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services ;
- De contenir la dette sans avoir recours à l'emprunt ;

Ces budgets intègrent une évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Ils sont présentés avec la reprise des résultats de 2021.

#### Le vote d'un budget communal répond à quelques principes :

1. Le budget est voté pour l'année civile mais il doit être voté avant le 15 avril. En 2022, et conformément aux dispositions des articles L.1612-2, L.1612-8, L.1612-12 et L.1612-13 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la date limite d'adoption du budget est fixée au 15 avril 2022 et la date limite de transmission au 30 avril 2022 (sauf dispositions légales contraires). Le budget primitif a été voté le jeudi 7 avril 2022.

#### 2. La commune compte 3 budgets différents :

- **Budget général** qui retrace de nombreuses activités communales (administration, entretien des voiries et espaces publics, équipements sportifs) financés essentiellement par les dotations de l'Etat et la fiscalité directe locale. Depuis 2021, le budget des logements sociaux qui concerne la gestion de 4 habitations et le budget chaufferie bois qui gère le chauffage des écoles et de certains bâtiments publics sont rattachés au budget principal par délibération N° D0066\_2020 de l'assemblée délibérante en date du 5 novembre 2020.
- **Budget du camping**, équipement repris en régie municipale depuis le mois de mai 2020.
- **Budget eau et assainissement**, cette compétence étant confiée par délégation de service public à la société VEOLIA.

**3. Chaque budget doit obligatoirement être équilibré** en fonctionnement et en investissement. Si ce n'est pas le cas, la Chambre Régionale des Comptes et le Préfet doivent intervenir pour faire respecter cette obligation d'équilibre budgétaire.

**4. Chaque budget doit obligatoirement dégager des ressources suffisantes à son fonctionnement** (épargne ou autofinancement) pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer ses investissements.

**5. La commune ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement.** L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer des dépenses d'investissement.

En 2022, la commune recevra 436 064 € de dotations de la part de l'Etat (contre 376 747 € en 2021). Ces dotations représentent pour l'année 2022 28.22 % des recettes de fonctionnement du budget général. Ces dotations sont donc essentielles pour la commune et le financement de ses services publics.

#### **Les orientations et projets communaux pour l'année 2022 :**

Les grandes orientations pour l'année 2022 sont dans la continuité de celles engagées depuis les élections municipales de 2020.

**1. Ne pas augmenter les impôts locaux.** Depuis l'année 2021, compte-tenu de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette dernière n'est plus perçue par les communes mais par l'Etat. En contrepartie, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties 2020 du département (24.40%) a été transféré à la commune. Par conséquent, la commune perçoit les recettes fiscales liées aux taxes foncières et à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. L'assemblée délibérante a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition et de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022 comme suit :

- 54.06 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (dont 24.40 % taux départemental 2021),
- 69.31 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

**2. Rationnaliser les dépenses de fonctionnement sans détériorer la qualité des services publics communaux.**

**3. Réduire la dette** en ne contractant pas de nouveaux emprunts.

**4. Poursuivre les investissements** dont la commune a besoin en sollicitant des subventions extérieures. En 2022, la commune a inscrit 1 196 490.44 € sur la section d'investissement sur le budget général et 496 312.29 € sur les budgets annexes (camping : 35 221.19 € ; eau et assainissement : 461 091.10 €).

### **BUDGET PRINCIPAL**

#### **➤ Section de fonctionnement**

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 712 050.14 € soit un budget en diminution par rapport à celui de 2021 (1 782 755.19 €).

Cette diminution s'explique par :

- Le montant des intérêts d'emprunts a légèrement diminué.

- Une diminution de la participation du budget communal au budget annexe du camping (36 000 € en 2021 et 22 967.00 € prévus en 2022).

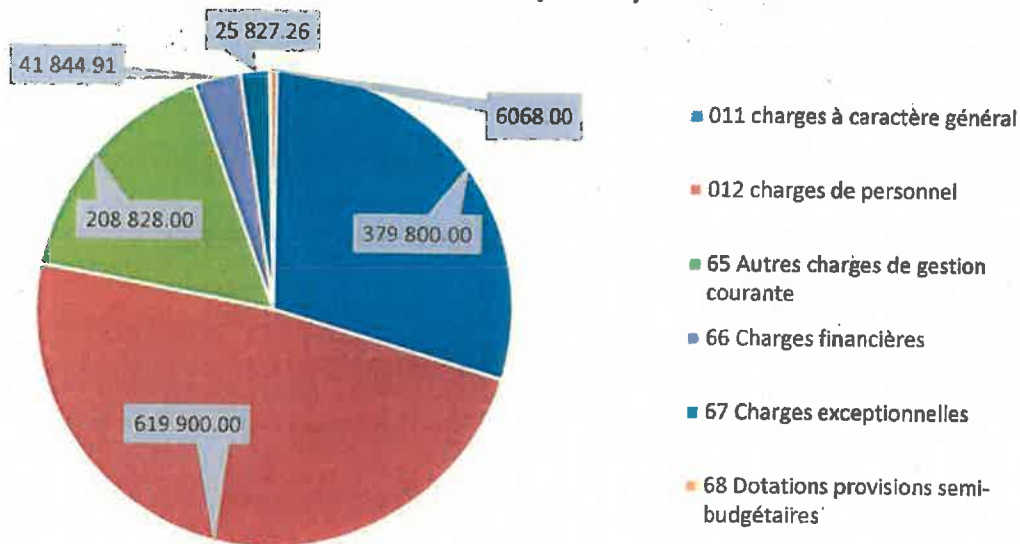
**Dépenses :**

Elles se décomposent comme suit :

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2021 ET 2022**

CHAPITRE	BP + DM 2021	BP 2022	VARIATION
011 Charges à caractère général	343 350.00	379 800.00	+ 36 450.00
012 Charges du Personnel	582 100.00	619 900.00	+ 37 800.00
65 Autres charges de gestion courante	208 302.00	208 828.00	+ 526.00
66 Charges financières	45 586.51	41 844.91	- 3 741.60
67 Charges exceptionnelles	38 450.00	25 827.26	- 12 622.74
68 Dot. Amortissements et provisions	6 068.00	6 068.00	
<b>TOTAL</b>	<b>1 223 856.51</b>	<b>1 282 268.17</b>	<b>+ 58 411.66</b>

**Dépenses de fonctionnement par chapitre BP 2022**



**Chapitre 011 :** Dépenses à caractère général : les crédits alloués au fonctionnement des services sont limités pour permettre la maîtrise des charges de fonctionnement. Des augmentations prévues pour le remboursement des salaires de l'apprentie auprès de l'organisme Métiers Partagés et la prévision des hausses de l'énergie et du carburant suite à la crise actuelle.

**Chapitre 012 :** Charges de personnel : l'augmentation s'élève à 37 800 € suite au remplacement d'un agent dont le départ à la retraite est prévu au 1<sup>er</sup> juin 2022, à la titularisation de deux agents du service technique, à la prévision de recrutement d'un apprenti au service technique et de la Nouvelle Bonification Indiciaire attribuée au maître d'apprentissage, à la prestation d'un archiviste auprès du Centre de Gestion de Loir-et-Cher pour la mise en conformité des archives communales délaissées depuis toujours, à la

promotion de deux agents suite à avancement de grades et à la prévision d'une allocation de retour à l'emploi pour un agent titulaire en disponibilité.

**Chapitre 65** : autres charges de gestion courante : ces charges sont stables, seule la légère augmentation de la cotisation au service incendie du SDIS (29 202 € en 2021 et 29 728 € en 2022) est prise en compte.

**Chapitre 66** : Intérêts de la dette : ce chapitre est en baisse grâce à la non-souscription de nouvel emprunt (45 586.51 € en 2021 et 41 844.91 € en 2022).

**Chapitre 67** : Charges exceptionnelles : ce chapitre est en baisse suite à la diminution de l'abondement du budget principal au budget annexe du camping (36 000 € en 2021, 22 967 € en 2022).

**Chapitre 68** : Dotations aux amortissements et provisions : ce chapitre concerne essentiellement les dotations aux amortissements des immobilisations de la chaufferie bois.

➤ **Recettes :**

Les recettes de la section de fonctionnement se répartissent de la façon suivante :

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2021 ET 2022**

CHAPITRE	BP + DM 2021	BP 2022	VARIATION
013 Atténuations de charges	25 200.00	5 200.00	- 20 000.00
70 Produits de services	123 501.00	137 503.00	+ 14 002.00
73 Impôts et taxes	772 080.03	783 388.55	+ 11 308.52
74 Dotations et subventions et participations	417 002.00	542 310.00	+ 125 308.00
75 Autres produits de gestion courante	60 010.00	60 010.00	0
76 Produits financiers	1.00	1.00	0
77 Produits exceptionnels	2 000.00	2 000.00	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 399 794.03</b>	<b>1 530 412.55</b>	<b>+130 618.52</b>

**Chapitre 013 : Atténuation de charges :** ce chapitre regroupe les remboursements perçus sur rémunérations des agents en congé de maladie et en accident du travail.

**Chapitre 70 : Produits des services :** correspondent aux recettes générées par les concessions cimetière, la redevance d'occupation du domaine public, le reversement des frais de personnel aux budgets annexes du Sivos et du camping ainsi que les remboursements des frais de chauffage.

**Chapitre 73 : Impôts et taxes :** une augmentation au compte 73211 sur les attributions de compensation en prévision de la régularisation de l'encaissement des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres 2021 du fonds national de la taxe professionnelle versée par la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs.

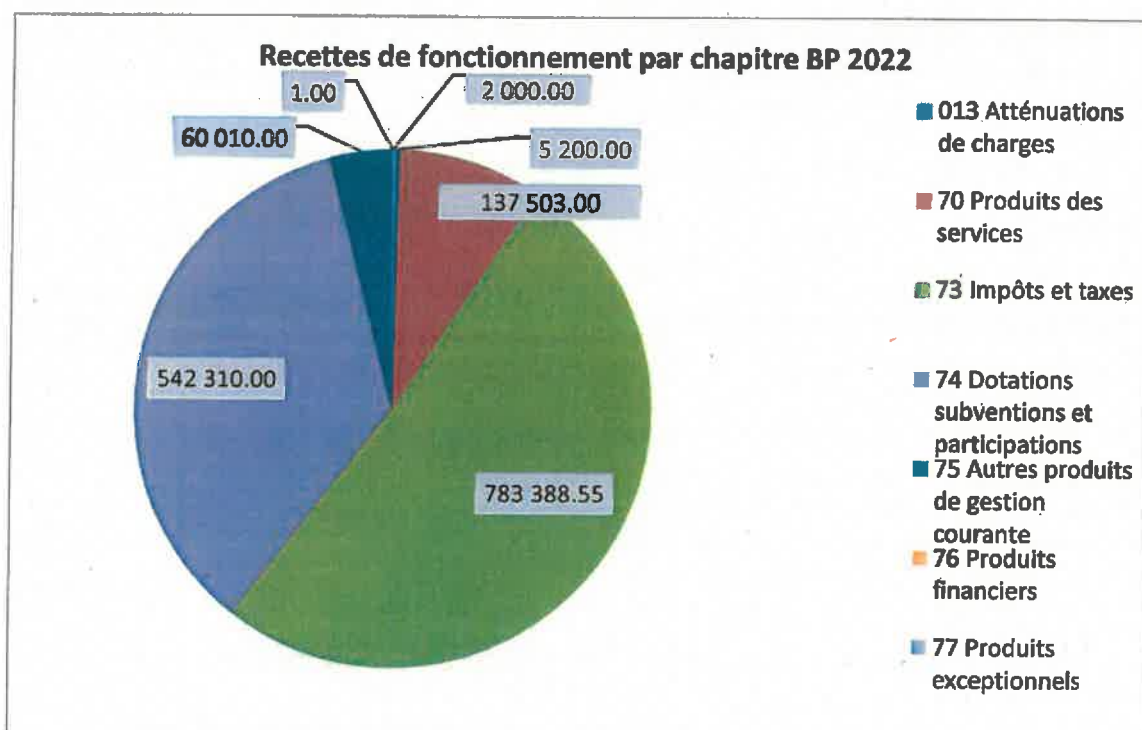
**Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations :** une légère augmentation de la DGF (subvention de l'Etat) et une importante augmentation des subventions accordées à la collectivité dans le cadre de la dotation de solidarité rurale (DSR 2021 24 000 €, DSR 2022 22 000 €), de la Dotation Départementale d'Aménagement Durable (DDAD 2021 28 200 €, DDAD 2022 26 800 €), de la subvention de la Direction de la Lecture Publique (1 117 € en 2022) et de la subvention Festillésime (1 335 € en 2022).

**Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante :** revenus des immeubles stables comprenant l'intégration des immeubles des logements sociaux depuis 2021. Les arrondis de retenue à la source restent inchangés.

**Chapitre 77 : Produits exceptionnels :** ces recettes correspondent aux mandats annulés sur exercice antérieur, aux produits de cessions d'immobilisations et aux amortissements de la chaufferie bois.

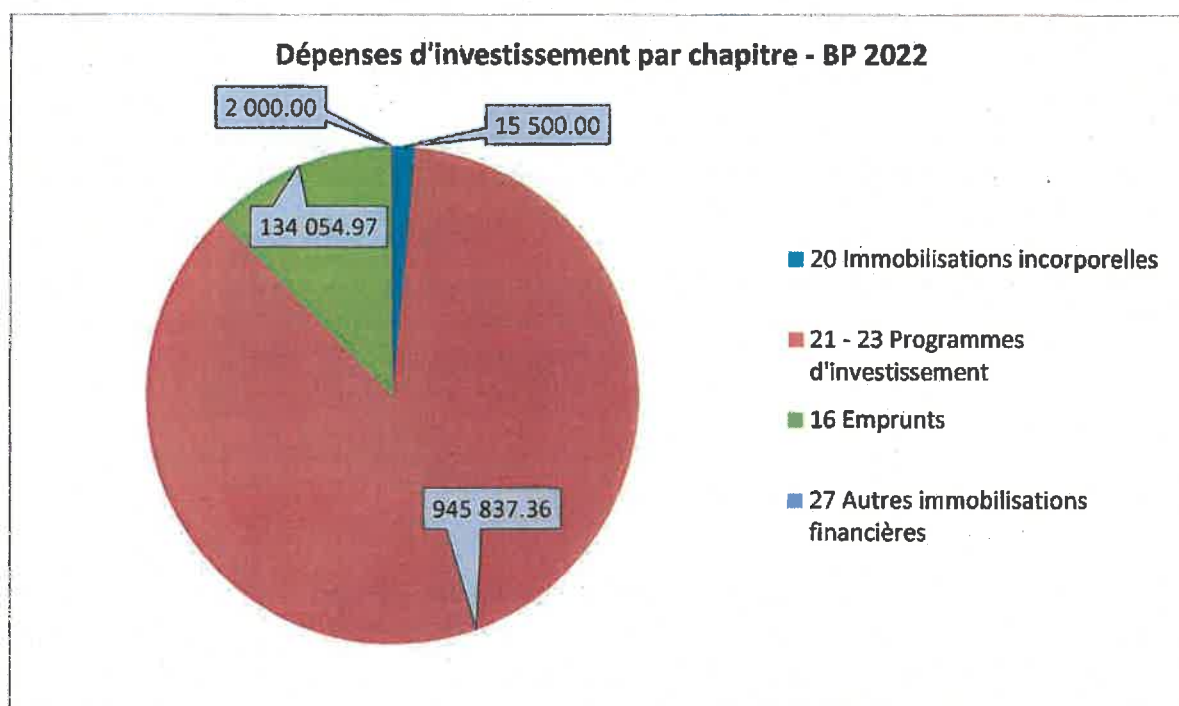
### ➤ Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 1 196 490.44 €.



➤ **Dépenses :****DEPENSES D'INVESTISSEMENT – ANNEES 2021 ET 2022**

CHAPITRE	BP + DM 2021	BP 2022
20 Immobilisations incorporelles	15 000.00	15 500.00
21-23 Programmes d'investissement	817 403.91	945 837.36
16 Emprunts	132 428.45	134 054.97
27 Autres immobilisations financières	2 000.00	2 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>966 832.36</b>	<b>1 097 392.33</b>



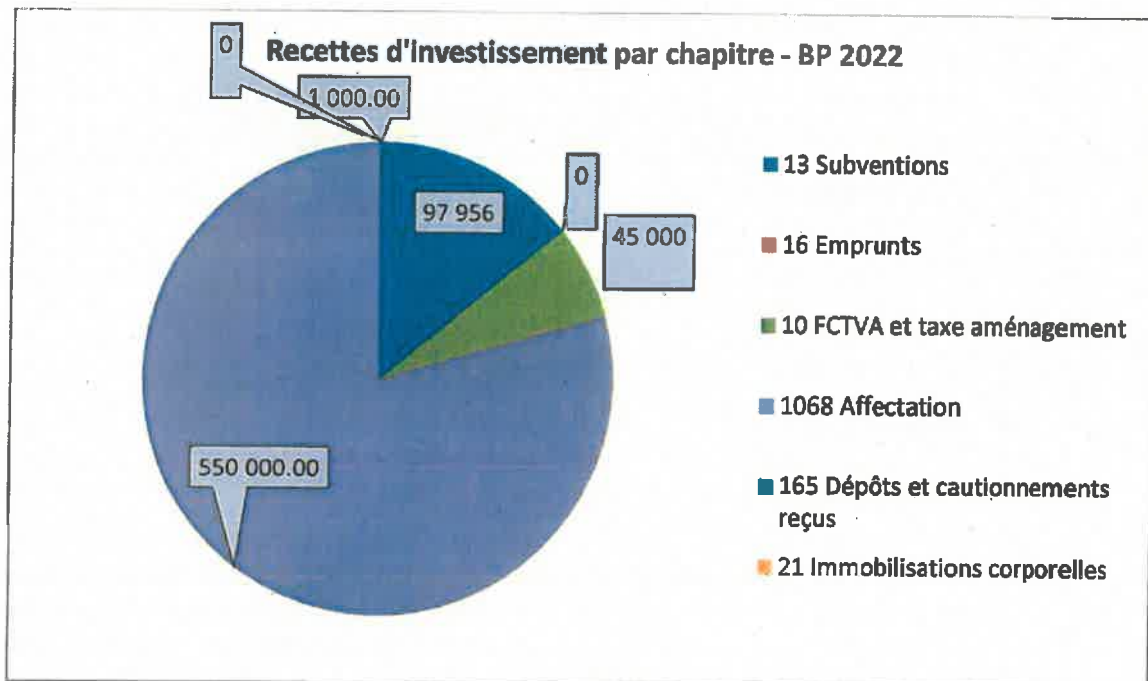
Les principaux projets de l'année 2022 sont les suivants :

- Travaux d'isolation à l'école : rénovation thermique de la salle de motricité et d'une salle de classe.
- Rénovation du bâtiment administratif de la mairie (travaux sur façade arrière, changement de fenêtres, isolation thermique et aménagement des combles pour archivage)
- Remplacement coffret électrique de l'église
- Aménagement paysager de l'espace naturel ouvert au public (pré de commune)
- Installation arrosage automatique d'espaces verts publics
- Réfection des berges de la Tharonne sur le parking du centre de secours
- Signalétique de la voirie communale suite à la mise à jour de l'adressage
- Acquisition terrain aux bords du Beuvron
- Extension de l'éclairage public rue du Stade
- Aménagement aires de jeux à la salle des fêtes et au quartier des Gouédières
- Broyage forestier de 3.5 ha sur terrain communal
- Acquisition de matériel pour le service technique (tondeuse thermique et taille haies)

- Acquisition de mobilier pour la mairie (armoire forte pour état-civil, armoire pour service administration, aménagement bureau du Maire, lave-vaisselle salle de la Forge).
- Matériel informatique pour la bibliothèque et mobilier.

### Recettes

CHAPITRE	BP +DM 2021	BP 2022
13 Subventions d'investissement	87 365.00	97 956.00
16 Emprunts	0.00	0.00
10 FCTVA et taxe aménagement	50 000.00	45 000.00
1068 Affectation	300 000.00	550 000.00
165 Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00	1 000.00
21 Immobilisations corporelles	0.00	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>438 365.00</b>	<b>693 956.00</b>



Les recettes sont constituées d'une part de subventions :

Une subvention d'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 pour un montant de 7 812 € concernant l'aménagement des berges de la Tharonne, la dotation de soutien à l'investissement (DSIL) 2021 pour 66 496 € concernant la rénovation du bâtiment administratif de la mairie et 23 648 € pour la rénovation des écoles.

Les recettes sont constituées d'autre part, des dépôts et cautionnements reçus des locataires et de la récupération de la TVA au titre du Fonds de Compensation.

**BUDGET ANNEXE DU CAMPING****➤ Section de fonctionnement :**

La section s'équilibre à 59 475.15 €.

Une subvention d'équilibre versée par le Budget Principal à hauteur de 22 967.00 €.

Les augmentations de crédits sur la section de fonctionnement sont dues à la réouverture du camping depuis l'exercice 2020 et aux entretiens courants nécessaires.

**➤ Section d'investissement :**

La section d'investissement s'équilibre à 35 221.19 €

Les crédits nécessaires à la gestion du camping ont été inscrits sur le budget primitif 2022 et comprennent l'acquisition de trois campétoiles afin d'améliorer la capacité d'accueil et de moderniser les structures. Une subvention a été sollicitée auprès de la Région Centre Val de Loire pour cet investissement.

L'acquisition d'une table de ping-pong est également prévue.

**BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT****➤ Section de fonctionnement :**

La section s'équilibre à 122 944.77 €.

Pas de virement prévu à l'investissement.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 42 501.57 €.

**➤ Section d'investissement :**

La section d'investissement s'équilibre à 461 091.10 €.

Les travaux de mise en place d'un système d'hygiénisation des boues de la station d'épuration ont été inscrits sur le budget 2022 ainsi que les essais de garantie afférents à la nouvelle station d'épuration.

Une subvention de 45 000 € a été accordée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour l'hygiénisation des boues, permettant de réduire l'autofinancement.

Il est attendu le solde de la subvention accordée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la finalisation des travaux de reconstruction de la nouvelle station d'épuration pour un montant de 183 439 €.

Les crédits nécessaires au versement du solde des frais d'études patrimoniales sur le réseau d'eau potable ont été inscrits au budget 2022 ainsi que la subvention accordée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne concernant ce programme pour 41 300 €.

L'accompagnement du délégué au cabinet d'études pour l'étude patrimoniale est inscrit pour 4 872 €.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'installation de débitmètres de sectorisation avec télésurveillance sur le réseau d'eau potable est envisagée pour l'exercice 2022 ainsi que la sectorisation des réseaux par pose d'appareils de mesures.



**LES CHIFFRES CLÉS DE CHAQUE BUDGET :**

BUDGET 2022	Fonctionnement		Investissement		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	1 712 050.14	1 712 050.14	1 196 490.44	1 196 490.44	2 908 540.58	2 908 540.58
Camping	59 475.15	59 475.15	35 221.19	35 221.19	94 696.34	94 696.34
Eau et Assainissement	122 944.77	122 944.77	461 091.10	461 091.10	584 035.87	584 035.87
<b>TOTAL</b>	<b>1 894 470.06</b>	<b>1 894 470.06</b>	<b>1 692 802.73</b>	<b>1 692 802.73</b>	<b>3 587 272.79</b>	<b>3 587 272.79</b>

BUDGET 2022	ENCOURS DETTE AU 31/12/2021
Budget principal	1 206 943.78
Camping	37 396.95
Eau et Assainissement	509 141.64
<b>TOTAL</b>	<b>1 753 482.37</b>

